

Session Automne 2021

Début de distribution des horaires	lundi 16 août
Journée pédagogique	mardi le 17 août
Début des cours	jeudi 19 août
Congé de la Fête du travail	lundi 6 septembre
Journée (Horaire du lundi)*	jeudi 9 septembre
Date limite d'abandon de cours	vendredi 17 septembre
Congé de l'action de grâces	lundi 11 octobre
Journées d'études	mardi 12 au vendredi 15 octobre
Journée « Portes ouvertes »	mardi 2 novembre
Journée (Horaire du mardi)*	vendredi 5 novembre
Fin des cours	vendredi 10 décembre
Épreuve uniforme de français	mercredi 15 décembre
Session d'examens	du lundi 13 décembre au mercredi 22 décembre
Fin de la session	mercredi 22 décembre
Journée de tempête	jeudi 23 décembre
Remise des notes	mercredi 29 décembre

Légende

- Distribution des horaires
- Début des cours
- Date limite d'abandon
- Absence de cours
- Fin des cours
- Journées d'examens
- Journée pédagogique
- Portes ouvertes

AOÛT						SEPTEMBRE						OCTOBRE						NOVEMBRE						DÉCEMBRE					
L	M	M	J	V		L	M	M	J	V		L	M	M	J	V		L	M	M	J	V		L	M	M	J	V	
2	3	4	5	6				1	2	3						1		1	2	3	4	5				1	2	3	
9	10	11	12	13		6	7	8	9	10		4	5	6	7	8		8	9	10	11	12		6	7	8	9	10	
16	17	18	19	20		13	14	15	16	17		11	12	13	14	15		15	16	17	18	19		13	14	15	16	17	
23	24	25	26	27		20	21	22	23	24		18	19	20	21	22		22	23	24	25	26		20	21	22	23	24	
30	31					27	28	29	30			25	26	27	28	29		29	30					27	28	29	30	31	

Session Hiver 2022

Début de distribution des horaires	mardi 18 janvier
Journée pédagogique	mercredi 19 janvier
Début des cours	vendredi 21 janvier
Date limite d'abandon de cours	lundi 14 février
Journées d'études	du lundi 14 au vendredi 18 mars
Congé férié du vendredi Saint	vendredi 15 avril
Congé férié du lundi de Pâques	lundi 18 avril
Fin des cours	lundi 16 mai
Épreuve uniforme de français	mercredi 18 mai
Session d'examens	du mardi 17 au jeudi 26 mai
Fin de la session	jeudi 26 mai
Remise des notes	jeudi 2 juin

JANVIER						FÉVRIER						MARS						AVRIL						MAI					
L	M	M	J	V		L	M	M	J	V		L	M	M	J	V		L	M	M	J	V		L	M	M	J	V	
3	4	5	6	7			1	2	3	4			1	2	3	4						1		2	3	4	5	6	
10	11	12	13	14		7	8	9	10	11		7	8	9	10	11		4	5	6	7	8		9	10	11	12	13	
17	18	19	20	21		14	15	16	17	18		14	15	16	17	18		11	12	13	14	15		16	17	18	19	20	
24	25	26	27	28		21	22	23	24	25		21	22	23	24	25		18	19	20	21	22		23	24	25	26	27	
31						28						28	29	30	31			25	26	27	28	29		30	31				

JUIN					
L	M	M	J	V	
		1	2	3	
6	7	8	9	10	

Tout jour de cours perdu doit, en principe, être repris.

À l'hiver 2022, pour les deux premiers jours de cours à reprendre, la responsabilité de modifier le calendrier scolaire revient à la direction des études. Elle applique alors les modalités décrites plus bas, pour l'une et l'autre session, dans la mesure où une modification peut être annoncée assez tôt pour être réalisable.

Pour tout cas exceptionnel allant au-delà de ces balises, la modification du calendrier scolaire est décidée au conseil d'administration, après consultations prévues au Règlement numéro un du collège.

Les modalités suivantes s'appliqueront en cas de jour de cours perdu :

AUTOMNE 2021**Premier jour de cours perdu :**

Le 13 décembre sera un jour de cours et le 23 décembre devient un jour d'examen
Date limite de remise de notes : 30 décembre.

HIVER 2022**Premier jour de cours perdu :**

Le 17 mai sera un jour de cours.
Sessions d'examens : mercredi 18 au vendredi 27 mai
Date limite de remise de notes : 3 juin

Deuxième jour de cours perdu :

Le 19 mai sera un jour de cours.
Sessions d'examens : vendredi 20 au lundi 30 mai
Date limite de remise de notes : 6 juin

Si les modalités de modification doivent s'appliquer, le Service du cheminement scolaire assurera les communications nécessaires.